



Charte du Collectif EDEN

Le collectif EDEN

Le collectif Eden s'est donné pour but de créer un éco-habitat groupé, dans la mixité sociale, culturelle et générationnelle, prônant la coopération et la non-spéculation.

Il développera localement des activités d'échange – marchandes et non marchandes – ouvertes aux habitants du lieu, de la commune d'accueil et des environs.

L'originalité du projet, d'initiative privée, réside dans un montage rassemblant un bailleur social et des particuliers, pour la construction de cet ensemble.

En 2014, le projet a reçu du Conseil Général de Seine-et-Marne le label "Projet de territoire".

La Ville de Faÿ-lès-Nemours a réservé un terrain d'un hectare pour son implantation.

La charte du collectif EDEN est disponible au siège de l'association et sur le site internet de l'association : www.leprojeteden.fr

Les valeurs

L'habitat groupé Eden se définit comme un lieu de vie et d'activités animé de valeurs partagées par ses habitants et acteurs, tant dans ses règles de vie internes que dans ses relations avec son environnement.

La gestion et l'animation du lieu sont indépendantes de toute organisation financière, philosophique, politique, religieuse ou spirituelle.

Les signataires de la présente charte s'engagent à respecter les points qui suivent :

1 / Écologie – Environnement

Respecter l'environnement et limiter au maximum son empreinte écologique, collectivement et individuellement

- par le choix de matériaux naturels,
- par le recours à un bâti bioclimatique et l'intégration du bâti dans son environnement,
- par l'usage de ressources renouvelables,
- par la priorité donnée aux filières courtes,
- par le non emploi de produits toxiques ménagers et agricoles,
- par la consommation raisonnée d'énergie et d'eau,
- par le recyclage (compostage, phyto-épuration, ...),
- par la mutualisation d'espaces (salles, potagers, ...), d'équipements (entretien, jardinage, ...) et de services (achats groupés, autopartage, ...)
- par la mise en place de circulations douces au sein du site,
- par la priorité accordée aux modes de transports économes en énergie (co-voiturage, transports en commun, vélos...)
- ...





2 / Économie – Échanges

Développer des activités d'échange, individuelles et collectives, ouvertes aux habitants de la commune et des environs, et respectueuses des valeurs du projet, comme :

- Des activités individuelles portées par les habitants
- Une micro-crèche
- Un comptoir associatif : épicerie de produits bio et/ou en direct du producteur, petite restauration, bar, concerts, expositions, contes, conférences, projections, ...
- Un groupement d'achat en circuits-courts et Amap
- Une boulangerie bio
- L'accueil de stages et d'événements
- Des échanges de services et de savoirs
- ...

Développer une éthique financière

- Être un espace d'habitat innovant et privilégier la fonction d'habitat et l'intérêt collectif plutôt que l'investissement immobilier, refuser la spéculation
- Innover dans la recherche de financements solidaires

3 / Lien social - Vivre ensemble

Favoriser le lien social entre les personnes

➤ **au sein de l'éco-habitat :**

- encourager la mixité sociale, culturelle et générationnelle
- respecter l'indépendance de chacun, sa vie privée, son espace, son intimité, ses convictions, accepter chacun dans sa différence.
- progresser dans la convivialité et l'entraide,
- participer à la gestion collective des espaces partagés et des équipements mutualisés (en prendre soin et les entretenir)
- créer un environnement harmonieux et épanouissant

➤ **et avec l'extérieur :**

- être ouvert aux habitants, accueillant et convivial,
- projeter des actions ou des activités culturelles, éducatives, artistiques, artisanales et les proposer aux habitants de la commune et des environs,





Charte du Collectif EDEN

- partager des systèmes de solidarité et d'entraide avec eux,
- proposer des activités / services procurant une utilité sociale sur le territoire.

Mettre en place des modes de décision démocratiques et participatifs pour la gestion et le fonctionnement du lieu

- Privilégier les décisions par consensus ou consentement
- Respecter l'expression de chacun et son cheminement
- Faire confiance à l'intelligence collective pour la gestion des différends
- Déterminer une fréquence régulière de rencontres, de discussions, d'échanges et de décisions

Document accepté et approuvé par le Conseil d'Administration de l'association Soyons Solidaires Soyons Eden le 30 novembre 2014, sur proposition du groupe EDEN
Cette charte est destinée à évoluer et pourra être revue à la demande d'un ou plusieurs membres du collectif.

Document accepté par (Prénom et Nom)

A le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

